



Aux membres du Conseil Général de Premier

Premier, le 10 novembre 2025

Préavis municipal N° 213 pour le Conseil du 4 décembre 2025

COMPTES 2025 – PARC EOLIEN – ADDUCTION D'EAU ET D'ELECTRICITE AU CHALET DE PREMIER

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. PREAMBULE

La Municipalité a décidé dans sa séance du 10 novembre 2025 à l'unanimité de présenter au Conseil général de Premier concernant l'adduction d'eau et d'électricité au Chalet de Premier « Alpage

2. PROPOSITION

L'adduction d'eau et d'électricité respectivement pour un coût approximatif de CHF 10'000.00 pour l'eau et de CHF 26'000.00 pour l'électricité.

3. FINANCEMENT

Le financement sera perçu sur la rétrocession (demi-année) qui sera versée par VOénergie dans les comptes 2025, soit CHF 50'000.00 environ.

4. CONCLUSION

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir :

- Sur proposition de la Municipalité ;
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- d'accepter l'adduction d'eau au Chalet de Premier pour un montant approximatif de CHF 10'000.00.
- d'accepter l'adduction d'électricité au Chalet de Premier pour un montant approximatif de CHF 26'000.00.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic

E. Candaux

Secrétaire

RoCHAT

